



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 15 octobre 2021

Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice  
et de la Métropole.  
3, rue de l'Hôtel de Ville  
06364 Nice cedex 4

Objet : **Situation des sites des Archives de Fabron et Cimiez.**

Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice et de la Métropole,

Lors d'une visite aux Archives Municipales et Métropolitaines des sites de Cimiez et Fabron, les 27 et 29 juillet derniers, de nombreux problèmes liés à **l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des agents**, nous ont fortement interpellé, à savoir :

### Site de Fabron :

- Nous constatons, dans différentes pièces, la présence de ventilateurs et de petits radiateurs électriques d'appoint. Effectivement, les agents nous expliquent que les températures peuvent atteindre 13°C l'hiver, certains agents travaillent même avec des gants. De même, l'été, la température dans les locaux monte relativement haut. (cf photos 1 à 3)  
Nous constatons que beaucoup de fenêtres ne s'ouvrent pas, rendant l'aération et la ventilation des pièces impossible, notamment lors des grosses chaleurs estivales.  
De plus, le seul climatiseur présent sur le site se trouve dans une pièce où aucun agent ne travaille. Il a été installé pour la conservation de robes d'époque lors d'une exposition. (cf photo 4)
- Nous constatons également que le plan d'évacuation est dissimulé derrière de grands panneaux en carton. (cf photo 5-6)
- Du matériel encombre la salle de pause des agents, il est donc impossible d'y placer une seconde table afin que les agents respectent les distances sanitaires préconisées pendant les repas. (cf photo 7)  
La grille du radiateur est détachée du mur et des morceaux de pierre sont tombés au sol. (cf photo 8 à 10)  
La petite pièce attenante servant de cuisine est insalubre. Nous constatons qu'elle fait également office de vestiaire pour l'agent d'entretien, ainsi que de local d'entrepôt du matériel de nettoyage. Les murs et le sol sont recouverts de tâches noires. Ici aussi des morceaux de murs sont tombés et ont été entreposés sur le radiateur. (cf photos 11 à 19)
- Plusieurs prises électriques sont défectueuses. (cf photos 20-21)
- La peinture de certains plafonds et certains murs s'effritent. Certains encadrements de fenêtres, ainsi que certains sols sont très abimés. (cf photos 22 à 32)
- Une des marches d'accès au bâtiment est cassée, pouvant entraîner des chutes. (cf photos 33-34)
- Nous avons constaté des branchements électriques suspendus dans un des magasins. (cf photo 35)
- Plusieurs escabeaux n'ont pas de garde corps. (cf photo 36)
- Il y a de nombreuses traces d'infiltration d'eau. (cf photos 37 à 38)

### Site de Cimiez :

- Nous remarquons, dans la salle de tri, qu'un climatiseur d'appoint à été installé, toutefois, les agents nous informent qu'il ne suffit pas à rafraichir la pièce. De plus, ils nous signalent que les stores de cette pièce sont défectueux. Il est impossible de les baisser et ainsi de se protéger du soleil. Cela accroît la température dans cette salle. (cf photos 39 à 41)
- Nous constatons également, à de nombreux endroits du site, la présence d'escabeaux. Ces derniers ne semblent pas conformes puisqu'ils ne sont pas équipés de garde corps. Les agents s'exposent à des risques de chute en montant les bras chargés de documents. (cf photos 42 à 44)
- Nombreuses traces d'humidité. (cf photo 45 à 48)
- La douche est inutilisable. (cf photos 49-50)

### **(Liste non exhaustive)**

Il est nécessaire que des mesures soient prises rapidement pour garantir aux agents de bonnes conditions de travail, d'hygiène, de sécurité.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir inscrire ce dossier à l'ordre du jour de notre prochain CHSCT.

En vous remerciant par avance des suites que vous donnerez à ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le Président du CHSCT de la Ville de Nice, l'expression de nos salutations distinguées.

p/o le syndicat **CGT NMCA**  
**Les membres du CHSCT**

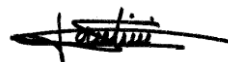
Dominique ROCTON



Sandrine COUCHAUX



Sandy VOREDINI



Copie à la Direction Bien-Etre et Santé au Travail  
Copie au Pôle Prévention Sécurité au Travail  
Copie au Conseiller à la Prévention

### Photos site de Fabron :



Fig 1



Fig 2



Fig 3



Fig 4



Fig 5



Fig 6



Fig 7



Fig 8



Fig 9



Fig 10



Fig 11



Fig 12



Fig 13



Fig 14



Fig 15



Fig 16



Fig 17



Fig 18



Fig 19



Fig 20



Fig 21



Fig 22



Fig 23

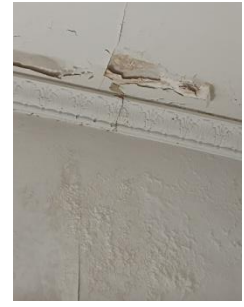


Fig 24



Fig 25



Fig 26



Fig 27



Fig 28



Fig 29



Fig 30



Fig 31



Fig 32



Fig 33



Fig 34



Fig 35



Fig 36



Fig 37



Fig 38

**Photos site de Cimiez :**



Fig 39



Fig 40



Fig 41



Fig 42



Fig 43



Fig 44



Fig 45



Fig 46



Fig 47



Fig 48



Fig 49

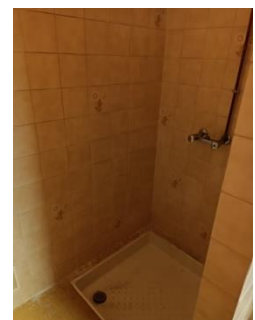


Fig 50